

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba-1001 TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 20 avril 2026 à 17h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025;
3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Nomination d'administrateurs ;
8. Nomination d'un Commissaire aux comptes ;
9. Transfert de réserves ;
10. Affectation des résultats de l'exercice 2025;
11. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026;
12. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2026;
13. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2026;
14. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba-1001 TUNIS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation Hayett publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 20 Avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le lundi 20 avril 2026 à 17h00 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateur de Messieurs Slaheddine LADJIMI, Younes BOUCHOUCHA ainsi que ceux des sociétés COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges) et AMEN BANK arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028 :

- Mr Slaheddine LADJIMI ;
- Mr Younes BOUCHOUCHA ;
- COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges) ;
- AMEN BANK.

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **22 mai 2026**

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la somme annuelle brute et globale de 100 Mille Dinars (Cent Mille Dinars) au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025 pour les membres du Conseil d'Administration. Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 56,250 Mille Dinars (Cinquante Six Mille Deux Cent Cinquante Dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés, d'un montant de 100 000 000 dinars (cent millions de dinars), à émettre dans un délai de trois ans et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires afin de réaliser ces émissions (fixer les montants successifs, les modalités et les conditions).

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO prend acte de la nomination de Monsieur Saïd SEBTI en qualité de président du Conseil d'Administration d'Attijari Leasing en remplacement de Monsieur Khaled BEN JEMAA à partir du 11 juin 2025 selon PV CA n°132 et approuve sa nomination.

L'AGO décide la désignation par cooptation des administrateurs suivants :

- Monsieur Youssef RAZI en remplacement de Monsieur Faissal CHAHROUR
- Monsieur Taieb BEN SALEM en remplacement de Monsieur Mohsen BOUZID

Les administrateurs nommés, sont élus pour le reste du mandat actuelle qui prend fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

L'AGO décide aussi la désignation de Monsieur Karim IDRISSEI KAITOUNI en qualité d'administrateur pour une durée de deux (2) ans (2026 et 2027), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à